

GYMNASTIQUE AEROBIC

Responsable de la formation :

Assa DIABIRA

82 rue Guy Mocquet 94340 - JOINVILLE LE PONT
Tél. : 06 67 04 28 40
Mail : diabass_73@hotmail.com

Récapitulatif des pré-requis et obligations pour les formations

Tout candidat à l'obtention du diplôme d'initiateur Gymnastique Aérobic est dans l'obligation :

- ☞ d'être **licencié FFG au moment de l'inscription**
- ☞ d'avoir **16 ans** minimum dans l'année sportive (être né avant le 31/08/1993)
- ☞ d'être en possession du **livret de formation**,
- ☞ d'être en possession des **règlements techniques de Gymnastique Aérobic** de l'année en cours.

MODALITES DE VALIDATION DU DIPLOME D'INITIATEUR DE GYMNASTIQUE AEROBIC :

- ☞ le candidat doit être présent et actif à **tous** les cours de la formation.
- ☞ le candidat doit **obligatoirement** être sous la responsabilité d'un **tuteur** (cadre qualifié et majeur titulaire d'un moniteur ou BF1 Gymnastique Aérobic)
- ☞ le candidat doit effectuer un **stage d'application pratique** de 50 heures minimum dans une structure FFG. Ce stage doit être validé par le tuteur et le président du club.
- ☞ le candidat doit participer à une compétition dans les secteurs organisation, jugement, capitaneat ou pratique
- ☞ aucun niveau de pratique n'est exigé

NB : Il est conseillé que le candidat participe à la journée de perfectionnement organisée par la zone IDF

CONTENU DE LA FORMATION :

Etre capable de conduire des cycles d'apprentissage en gymnastique aérobic jusqu'à un premier niveau de compétition : **les enchaînements de compétition « imposés » - Fitstep, Challenges Aérobic et Gymnastique Aérobic.**

ORGANISATION DE LA FORMATION :

- ❖ Les cours sont organisés sur la zone
- ❖ Dates des cours :
15 et 16 novembre 2008, 13 et 14 décembre 2008, 10, 11, 24 et 25 janvier 2009
- ❖ Lieu des cours :
Champigny : 8 rue Irène Joliot Curie 94500 Champigny-sur-Marne (01 48 81 83 47)

INSCRIPTIONS :

- Dates limites d'inscription : 20 septembre 2008
- Tarif : **135,00 €** pour les licenciés IDF
- Chèque à établir à l'ordre du CRIFMA ou du CRIFO selon le comité d'appartenance du candidat
- Bulletin d'inscription à retourner avec le règlement à la responsable de la formation